

Renvoi au Comité de division de l'adresse de la Société populaire de Châtillon, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au Comité de division de l'adresse de la Société populaire de Châtillon, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 115;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13588_t1_0115_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

aussi sacrés n'est-ce pas exercer le culte le plus digne de l'auteur de la nature ? ... Loin de nous donc ces cruels qui ne voient dans son ouvrage magnifique que l'effet du hazard, et qui, niant l'immortalité de l'âme parce qu'ils ont la conscience gangrénée, osent ranger sur la même ligne les bons et les méchants. Loin de nous également ces charlatans égoïstes, ces despotes subalternes qui, d'un Dieu juste et bon en avaient fait un Dieu barbare et inflexible, un Dieu tel qu'il leur fallait pour couvrir leurs crimes, ces prêtres oisifs, ces célibataires corrompus, complices des ennemis du peuple ne faisaient consister leur culte que dans des cérémonies bizarres et dans un jargon inintelligible.

Législateurs, nous le disons sans flatterie et avec la franchise républicaine, en mettant à l'ordre du jour la probité et la vertu, en rappelant l'homme à la pensée de la divinité, en instituant des fêtes publiques, vous avez désespéré l'aristocratie et terrassé le fanatisme, vous avez consolé et encouragé les hommes de bien, les vrais sans-culottes. Certes la révolution morale achèvera glorieusement la révolution politique mais combien il est nécessaire que vous restiez à votre poste ! La confiance vous y a placés, la confiance et la reconnaissance vous y maintiendront malgré les attentats abominables des ennemis de la patrie. Leur dernière trame fait horreur, mais grâce à toi, brave Geffroy, nous n'avons point à pleurer la perte d'un homme vertueux, et la justice nationale a vengé la souveraineté du peuple.

Collot d'Herbois, Robespierre, et vous tous, intrépides montagnards, continuez vos sublimes travaux avec ce courage héroïque qui fait pâlir et désespérer les brigands couronnés; oui, restez à votre poste jusqu'à la paix, la paix non avec ces tyrans et tous les oppresseurs du genre humain dont l'existence est un obstacle perpétuel à la félicité des nations, mais, tel est le vœu, tels sont les sentiments des sans-culottes de Châlons-sur-Marne, Législateurs, nous avons juré de *vivre libres ou mourir*, et nous tiendrons tous ce serment solennel; oui, nous y serons fidèles et nous répéterons jusqu'à la mort; vive la République, vive la Montagne, périssent tous leurs ennemis !

La paix avec tous les peuples qui, comme nous, voulons la liberté, l'égalité, la justice, la probité, le bonheur commun (1).

20

La Société populaire de Châtillon, chef-lieu du 8° canton du district d'Egalité, département de Paris, félicite la Convention et demande le changement de nom de cette commune.

La Convention décrète la mention honorable et le renvoi au comité de division (2).

(1) C 306, pl. 1157, p. 9. Signé A. LAMBER (présid.), RENAULT (secrét.), SIMON.

(2) P.V., XXXVIII, 191. Bⁱⁿ, 12 prair. (suppl^t) et 19 prair. (suppl^t); J. *Matin*, n° 708.

21

ETAT DES DONNS (suite) (1)

a

Le citoyen Colonges, agent du comité de salut public, a déposé, au nom de ce comité la somme de 156 liv. en numéraire, qui lui a été remise par le citoyen Lacoste, représentant du peuple à l'armée de la Moselle.

b

Un anonyme a fait déposer en numéraire 50 liv., en assignats 456 liv. 10 s.

c

Le citoyen Caraux, secrétaire-commis du comité de salut public, a déposé 4 décorations militaires.

d

Le citoyen Vidalot, agent national près le district de Revel, a envoyé 1 décoration militaire.

e

Les commissaires de la Société populaire des Sans-culottes de Normanville ont envoyé, pour les frais de la guerre, un assignat de 400 liv. et 2 de 10 sous.

f

La commission militaire près les armées de l'Ouest a fait parvenir d'Angers, en or, 120 liv., en argent, 134 liv. 4 s., 5 montres d'or, 1 *idem* d'argent, 1 chaîne de montre en or, en forme de cordon, garnie de perles et 1 bague; 1 *idem* en argent avec cachet et clef, un galon d'or de 84 pouces de long sur 1 de large, 5 anneaux en or et 1 cassolette, 6 grosses croix de religieuses, en argent; 11 anneaux d'argent, 3 petites bagues d'argent, 3 petites médailles d'argent, 3 cachets d'argent armoirés, 1 tabatière d'argent, 5 boutons de col en argent, 8 boutons de manche, 5 paires de boucles pour souliers, 5 *idem* pour jarretières, 1 gobelet, 1 morceau de lampe.

g

Le citoyen Dast, agent national près le district de Beaumont, a envoyé 8 décorations militaires.

(1) P.V., XXXVIII, 191, 198.